



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

archéologie

Question écrite n° 21322

Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question de l'éventuelle mise en cause du bienfondé de la localisation au mont Beuvray des vestiges de l'oppidum de Bibracte. En effet, après des années de fouilles et la création du centre archéologique européen, les preuves attendues par les archéologues ne semblent pas leur avoir été fournies. Aussi lui demande-t-il s'il existe un bilan des fouilles exécutées au mont Beuvray et des conclusions dégagées par les experts, qui pourraient être fournis aux archéologues de Saône-et-Loire.

Texte de la réponse

Les recherches archéologiques mises en oeuvre depuis 1984 sur le site du Mont Beuvray visent notamment à constituer des corpus de données susceptibles d'alimenter les questionnements des chercheurs européens autour des problématiques liées à la formation et au développement des premières formes d'urbanisation en Gaule, à l'organisation et à l'exploitation des territoires, à l'économie et aux échanges autour et à partir des oppida. Dans cette perspective, les questionnements relatifs à la stricte identification de Bibracte au site du Mont Beuvray s'avèrent d'un intérêt accessoire. Ils ne font pas débat au sein de la communauté des archéologues protohistoriens et sont considérés comme réglés depuis les premières fouilles de Jacques-Gabriel Bulliot en 1868. Surtout, ils ne doivent ni masquer ni dénaturer la portée scientifique essentielle des recherches récentes menées sur ce site. Des chroniques rendant compte des recherches de terrain sont régulièrement publiées dans la Revue archéologique de l'Est, revue spécialisée du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Le volume n° 59, publié en 2010, contient par exemple un important article relatif aux recherches menées au cours des années 2006 à 2008. Un nouveau bilan concernant les années 2009 à 2012 sera publié en fin d'année. Des travaux plus conséquents sont publiés dans la collection « Bibracte », sous forme de monographies ou de recueil d'articles. La nouvelle exposition permanente du musée, dont l'installation est en cours d'achèvement, permettra de restituer au grand public les éléments les plus marquants des découvertes de ces deux dernières décennies. Des ouvrages de vulgarisation permettent également la transmission des connaissances aux différents publics. A ce titre, la réédition, en 2012, de l'ouvrage de Anne-Marie Romero, illustré par des photographies de Antoine Maillier, « Bibracte : archéologie d'une ville gauloise », permet d'offrir une information actualisée par rapport à la première édition de 2007. Ce rythme, et ces différents niveaux de publication, témoignent du souci constant qu'ont les acteurs des recherches de rendre compte de leurs travaux de manière régulière.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21322

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2967

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6077